

COMMUNE DE LA CELLE (CHER)

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 06 SEPTEMBRE 2023

Conformément aux articles L 2121-07 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Le conseil municipal, légalement convoqué le 1^{er} septembre 2023, s'est réuni en séance ordinaire six septembre deux mille vingt-trois à dix-neuf heures en Mairie sous la présidence de Monsieur Philippe AUZON, maire.

Nombre de membres en exercice : 11 – présents : 09 - nombre de votants : 10 (9 présents et 1 pouvoir)

Étaient présents : Philippe AUZON, Agnès CHANTRIER, Nadine DELCAMBRE, Clément TOUZET, Guy CHANTEMILANT, Serge BREVET, Marinette BERGER, Jennifer BRUYÈRE, Mathilde THEVENET.

Étaient absents excusés : Bernard RONDELET (pouvoir donné à Monsieur Philippe AUZON), Gwennaëlle LE CLECH.

Secrétaire de séance : Agnès CHANTRIER

Convocation du 01/09/2023; affichée le 01/09/2023

La séance a été publique – Fin de la séance à 20 heures 50 minutes

ORDRE DU JOUR :

1) Approbation procès-verbal du 26 juin 2023 - 2) Achat immobilier - 3) SCot du Pays Berry Saint-Amandois : délibération d'arrêt du projet (avis CM) - 4) Courriers divers - Questions diverses

DCM 2023 - 030 – Approbation du Procès-Verbal de la séance du 03 avril 2023

Vu les dispositions de l'ordonnance n°2021-13110 du 7 octobre 2021 et le décret n°2021-13111 du même jour, relatifs aux règles de publicité des actes des collectivités territoriales et de leurs groupements,

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance précédente, à l'unanimité des membres présents et du pouvoir soit dix voix,

- Approuve le Procès-Verbal de la séance de conseil municipal du 26 juin 2023.

DCM 2023 – 031 Achat immobilier

Monsieur le maire présente au conseil municipal une proposition d'achat d'un ensemble immobilier situé au lieu-dit « Saint Sylvain » (plusieurs granges et une maison en rénovation) pour un montant de 150 000 €.

Cet achat pourrait être financé par un emprunt selon l'estimation suivante (sur 150 000 €) :

-durée de 10 ans : annuité de 18 152 € (coût du crédit 31 671 €)

-durée de 15 ans : annuité de 13 228 € (coût du crédit 48 580 €)

-durée de 20 ans : annuité de 10 798 € (coût du crédit 66 114 €)

Monsieur le maire invite le conseil municipal à se prononcer sur cette proposition d'achat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 9 voix POUR (dont 1 pouvoir) et une abstention (Mme Marinette BERGER)

- ⇒ Émet un avis favorable à l'acquisition de cet ensemble immobilier pour un montant de 150 000 €, situé sur les parcelles cadastrées B 49, B 50, A 150 (à l'exception d'une bande de terrain qui sera conservé par le vendeur, selon le plan joint), un chemin situé à l'Ouest de la parcelle A 12 (selon le plan joint),
- ⇒ Charge Monsieur le maire de faire effectuer le bornage des parcelles A 12 d'une part et A 150 d'autre part, selon les plans annexés, auprès du cabinet EXPERT METRIC (Successeur du Cabinet Philippot) à Saint-Amand-Montrond,
- ⇒ Autorise Monsieur le Maire à signer les documents d'offre d'achat de ces biens immobiliers, de bornage des parcelles, et des actes notariés auprès Me Justine LESAGE, Notaire à SAINT-AMAND-MONTROND.
- ⇒ Charge Monsieur le Maire d'effectuer les démarches auprès des organismes bancaires pour la contraction d'un emprunt, et d'étudier un plan de financement.

Le conseil municipal inscrira cette dépense au budget municipal, qui sera matérialisée par délibération, après consultations des organismes bancaires et plan de financement voté ultérieurement.

DCM 2023 – 032 - SCot

Monsieur le maire présente au conseil municipal la délibération du Comité Syndical du Pays Berry St-Amandois en date du 19 juin 2023, par laquelle le syndicat a prononcé l'arrêt du ScoT du Pays Berry St-Amandois

Le dossier du projet de SCot du Pays Berry St-Amandois est consultable sur un site internet spécifiquement dédié aux communes et transmis aux conseillers municipaux.

En application des articles R143-4 du code de l'urbanisme, la commune dispose d'un délai de 3 mois à compter du 13 juillet 2023, pour émettre un avis sur ce document.

Après exposé du maire sur le SCot du Pays Berry Saint-Amandois, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et du pouvoir, émet un avis favorable au dossier présenté.

Courriers divers - Questions diverses : néant

La secrétaire de séance
Agnès CHANTRIER

Le Maire
Philippe AUZON